



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2016

Département de Saône et Loire

☎ 03.85.70.20.68

Fax 03.85.88.12.96

mairie.palinges@wanadoo.fr

**Présents : MM. LORTON Paul. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean-Louis. PICHARD Bruno. MATHIAS Jean Marc. FOURNIER Jimmy. BERLAND Stéphane. DEMORTIERE André. PALLOT Jean-Paul. COLLIER Madeleine. SEURRE Fabienne. RAVIER Béatrice. GERMAIN Yvonne. PALLOT Annie. JAFFRE Agnès. BIRON Michèle. Mme LELIEVRE**

**Absente excusée : DESCOURS Céline qui a donné procuration à Jean-Louis TRAMOY**

Madame Béatrice RAVIER est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H00, Monsieur le Maire demande au Conseil l'approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juillet dernier dont une copie a été adressée à chacun des conseillers accompagnée de la convocation à la réunion de ce jour. Madame PALLOT Annie intervient car selon elle le vocabulaire employé à la page 2 et à la page 3 ne convient pas, le procès-verbal, tel que présenté, est approuvé par 12 voix POUR, 4 voix CONTRE et 3 ABSTENTION.

L'ordre du jour est alors abordé.

### **1 – VENTE D'HERBE 2016**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il est nécessaire, pour le Conseil Municipal de fixer le prix de la vente d'herbe des parcelles cadastrées AL 43, AL 44 et AL 45 et AL 159 d'une contenance totale de 1 ha 20 ares, propriété de la commune mise à disposition de Monsieur Eric GRONFIER qui les exploite.

Après en avoir débattu le Conseil à l'unanimité fixe pour 2016 la vente d'herbe au bénéfice de Monsieur GRONFIER Eric à raison de 200 € l'hectare.

### **2 - ANNULATION DELIBERATION 2016-49 relative à la désignation des délégués de la future CC**

Celle-ci est demandée par les services de la Sous-Préfecture car la désignation des 2 délégués à la future Communauté de Communes ne peut être prise avant que Monsieur le Préfet n'ait arrêté le périmètre du nouvel EPCI avec précision du nombre de délégués pour chaque commune. Monsieur le Maire dit au Conseil que des documents de la Préfecture

demandaient au Conseil de fixer la représentation en nombre de sièges et qu'ils avaient été, dans le même temps, complétés par des circulaires diffusées par la Communauté de Communes de Charolles qui précisaient comment procéder à la désignation des deux délégués palingeois, d'où la confusion ayant entraîné la prise de la délibération à annuler. Il précise encore au Conseil qu'il y aura lieu dans un court délai de reprendre la délibération aujourd'hui caduque. Monsieur le Maire, demande au Conseil de se prononcer sur cette annulation demandée. L'annulation est acceptée à l'unanimité.

### **3 - ANNULATION DELIBERATION 2016-33 relative au projet de résidence personnes âgées**

Monsieur le Maire rappelle que, sur sa proposition, le Conseil avait le 07 juin 2016, pris une délibération concernant un projet de construction de logements réservés aux personnes âgées en vue d'user du droit de préemption communal sur la propriété de la paroisse sise 6, rue de Généralard. Il expose au Conseil que la libération de l'immeuble OPAC occupé par la gendarmerie est venue se superposer au projet envisagé. Depuis, des rencontres avec l'OPAC ont eu lieu et cet organisme étudie différents scénarios qui ont tous pour objectif d'augmenter le nombre de logements destinés en priorité aux personnes âgées. Il dit encore que de ce fait le projet de la rue de Généralard n'est plus pertinent d'où sa demande d'annulation par le Conseil Municipal de la délibération 2016-33. L'annulation après débat est mise au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité.

### **4 – SUBVENTIONS 2016**

#### **4-1 – UNC – AFN**

La section de PALINGES des anciens combattants UNC-AFN demande au Conseil de bien vouloir renouveler pour 2016 la subvention accordée en 2015 qui était de 60 €.

Après en avoir débattu la subvention demandée est accordée à l'unanimité.

#### **4-2 – AMNESTY INERNATIONAL**

Le Conseil à l'unanimité décide de reconduire pour 2016 la subvention accordée en 2014, soit 16 €, à cet organisme à but humanitaire.

#### **4-3 – ASSOCIATION LES P'TITES FOURCHETTES**

Suite aux accords pris par Monsieur le Président de l'association et Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ceux-ci. Il a été convenu, entre les deux parties que pour 2016, la subvention serait versée sous forme d'un achat d'une cellule de refroidissement d'un montant de 2 734 € HT, ce qui a été fait. Après en avoir débattu le Conseil à l'unanimité accepte de ne pas verser le montant de la subvention de 1 780 € décidée lors de la réunion du 07 juin 2016.

#### **4-4 – GRAIN DE FOLIE**

A l'examen du bilan financier de l'association Grain de Folie qui dispose au 31 décembre 2015 d'un excédent cumulé de 6 000 € pour des dépenses de fonctionnement de 3 000 € annuellement, il n'apparaît pas nécessaire, selon Monsieur le Maire, d'attribuer une

subvention pour 2016 autre que la mise à disposition d'un local pour les répétitions mais aussi de la salle ESPACE pour la préparation du spectacle annuel à PALINGES.

Après en avoir débattu, le Conseil par 9 voix POUR, 2 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS décide de ne pas accorder de subvention à l'association « Grain de Folie » pour 2016.

#### **4-5 – RESONNANCE ROMANE BOURGOGNE DU SUD**

L'association dont le siège est à MACON sollicite de la commune répertoriée sur la carte départementale « le patrimoine Roman en Bourgogne du Sud » une cotisation fixée à 25 € pour 2016 et une éventuelle subvention. Après en avoir débattu, la promotion touristique étant de la compétence de la Communauté de Communes mais PALINGES étant répertoriée sur la carte du patrimoine Roman le Conseil, à l'unanimité, décide de verser la cotisation demandée.

#### **5 – PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DE GUEUGNON**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune de GUEUGNON sollicite la Commune pour le versement de la somme de 367 € au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2015/2016 pour un élève scolarisé en ULIS à l'école élémentaire Jean Macé de GUEUGNON. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation demandée.

#### **6 – PRISE EN CHARGE SORTIES SCOLAIRES GROUPE SCOLAIRE LES PASTELS**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu chaque début d'année scolaire de prendre une délibération l'autorisant à prendre en charge les coûts des transports scolaires des élèves dans le cadre d'activités durant le temps scolaire pour les sorties pouvant être programmées par les enseignants pour des rencontres interscolaires ainsi que pour la sortie piscine (transport + entrées).

Monsieur le Maire précise encore que tout ou partie des dépenses engagées par la Commune dans ce cadre pourront faire l'objet d'un remboursement demandé à la Communauté de Communes du Charolais qui a ces activités dans ses compétences. Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses qui y correspondent ainsi qu'à obtenir de la Communauté de Communes du Charolais le remboursement des déplacements entrant dans ses compétences.

#### **7 – RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Isabelle GIRAUDON qui exploite, dans l'immeuble propriété de la Commune, un salon de coiffure sollicite le renouvellement du bail commercial qui y correspond. Monsieur le Maire demande au Conseil d'accueillir avec satisfaction cette demande pérennisant le salon de coiffure qui subsiste à PALINGES. Après discussion la demande soumise à l'approbation du Conseil Municipal est acceptée à l'unanimité pour une durée de neuf ans.

#### **8 – PRIME D'ACTIVITÉ DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'examiner la possibilité de réévaluer l'enveloppe servant à affecter aux agents titulaires et stagiaires une prime dite d'activité. Ainsi pour 2016 cette enveloppe peut être valorisée au maximum de 0.20 % sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation communiqué par l'Etat. Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, décide la revalorisation maximale qui a pour effet de porter l'enveloppe globale à 18 237.25 € pour 2016 contre 18 200.85 € en 2015.

## **9 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PROTECTION PRÉVOYANCE : NOUVEAU GRADE**

Monsieur le Maire dit au Conseil qu'un agent ayant été nommé au cours de l'année 2016 « agent de maîtrise » il y a lieu de prendre une délibération par laquelle la commune accepte la participation, comme pour tous les autres agents, de 16 € par mois pour la partie de cotisation versée au titre du maintien de salaire de chacun dans le cadre de la couverture prévoyance en vigueur.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, accepte la participation pour la protection prévoyance assurée à chacun des agents.

## **10 – CRÉATION D'UN POSTE DE 4<sup>ème</sup> ADJOINT**

Monsieur le Maire propose au Conseil de recréer le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint laissé inoccupé par Madame Yvonne GERMAIN qui en avait démissionné pour des raisons personnelles. Ce 4<sup>ème</sup> adjoint est rendu nécessaire en raison de la multiplication des tâches à assumer ainsi que de nombreuses sollicitations de représentativité.

Après en avoir débattu le Conseil par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de la création d'un 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint.

## **11 – ELECTION D'UN 4<sup>ème</sup> ADJOINT**

Monsieur Jean Marc MATHIAS est candidat au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint qui, compte tenu de sa mise à la retraite récente est disponible, accepterait le poste. Il est procédé à un vote à bulletins secrets. 19 Bulletins sont trouvés dans l'urne. 14 voix sont exprimées pour Jean Marc MATHIAS et 5 bulletins BLANC. Monsieur Jean Marc MATHIAS est proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint et est immédiatement installé. Mme BIRON demande si la parité ne doit pas être maintenue. Monsieur le Maire lui répond qu'elle ne s'applique pas dans le cas de renouvellement d'un poste ayant fait l'objet d'une démission.

## **12 – INDEMNITÉ DE FONCTION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT**

Le Conseil doit fixer l'indemnité de fonction attachée au poste créé. Monsieur le Maire propose d'adopter pour le nouvel adjoint le même montant d'indemnité mensuelle que pour les autres adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer pour le reste de la mandature, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, Monsieur Jean Marc MATHIAS ne prenant pas part au vote, l'indemnité accordée au 4<sup>ème</sup> adjoint à respectivement 75 % de l'indemnité maximale allouée aux adjoints.

### **13 – RPQS 2015 – SERVICE DES EAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu chaque année d'approuver le RPQS, rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année précédente. Il demande à Monsieur Nicolas LORTON de présenter en détail le dit rapport pour 2015. A l'examen des nombreux chiffres entendus il ressort de ceux-ci la mise en œuvre d'une gestion efficace, sérieuse, suivie qui assure aux abonnés une eau et un service de qualité. Monsieur le Maire souhaite comparer les résultats des RPQS 2013, dernière année de gestion de la mandature précédente et 2015 première année de gestion de l'actuelle majorité. C'est ainsi que les volumes produits sont passés de 180 000 m<sup>3</sup> à 136 000 m<sup>3</sup> alors que les volumes facturés sont passés dans le même temps de 91 000 m<sup>3</sup> à 103 000 m<sup>3</sup> et le rendement de la distribution de 55 à 80 %. Ces résultats sont dus au personnel d'exploitation et des élus qui s'impliquent fortement et je dois pour cela les remercier. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, adopte par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui sera transmis aux services préfectoraux et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Madame Annie PALLOT quitte la salle à 20h47 pour raison personnelle.

### **14 – RPQS 2015 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Comme pour le service de l'eau, Monsieur le Maire demande à Monsieur Nicolas LORTON de présenter au Conseil le contenu détaillé du rapport pour 2015.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte, par 18 voix POUR, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qui sera transmis aux services préfectoraux et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Madame BIRON demande des précisions quant à la qualité des boues. Elles lui sont fournies par Monsieur Nicolas LORTON et Monsieur le Maire qui pensent que l'amélioration lente de la teneur en cuivre de celles-ci est due à une augmentation significative du Ph de l'eau distribuée. Il est en effet constaté une dégradation depuis 2011 avec l'abaissement du Ph à 7,2 et puis une amélioration depuis 2014 avec l'accroissement à 7,8. c'est là l'un des paramètres que le Schéma Directeur devrait confirmer

### **DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

**Décision n°10-2016 :** Passation d'une commande de matériaux nécessaires à la transformation de l'ancien bureau de poste en 2 logements à la société GEDIMAT CHARBONNIER, mieux disante après consultation, pour la somme de 4 587.27 € HT

**Décision n°11-2016 :** Passation d'une commande pour la fabrication et pose de façades de placards et rayonnages à la cantine à l'entreprise CARROUGE & PUCET de PALINGES, pour la somme de 1 070 € HT

**Décision n°12-2016 :** Passation d'une commande pour la création d'un branchement d'eau potable lieudit « Le Quartier » à l'entreprise GUINOT TP de MONTCHANIN, pour la somme de 1 100 € HT

**Décision n°13-2016** fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz. Montant arrêté à 171 € pour l'année 2016

**Décision n°14-2016** fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

**Décision n°15-2016** pour le renouvellement du contrat prévoyance des agents communaux auprès d'AXA assurances au 01/01/2017 pour une durée de 3 ans aux taux de 6.24 % de la masse salariale des agents CNRACL (taux identique au contrat passé au 01/01/2014)

### **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Aucune n'a été reçue.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire invite les élus à être présents le 20 octobre prochain à 18h00 à la salle culturelle pour, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, la signature du protocole scellant la mise en place de l'opération « Voisins vigilants ».

La parole est donnée à Madame Madeleine COLLIER pour une présentation détaillée des temps d'activités périscolaires.

Celles-ci offrent à 142 élèves 24 activités variées, très appréciées des enfants et parents. La commune consacre à cette organisation, lourde, 38 159 € annuellement qui en retour bénéficie d'une aide de l'Etat de 16 020 € grâce à l'existence du projet éducatif territorial (PEDT).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H40.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*

\*\*

\*